



# **CONSULTATION**

**POUR LE CO-INVESTISSEMENT INITIAL  
DES LIGNES FTTH DEPLOYEES  
PAR FIBRE AGGLO FORBACH**

Madame, Monsieur,

Fibre Agglo Forbach a publié en décembre 2016 son offre d'accès aux lignes de communication à très haut débit en fibre optique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France à l'exception du territoire de la Ville de Forbach située en zone AMII et ceci dans le respect des décisions de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP) :

- N° 2009-1106 du 22 décembre 2009
- N° 2011-1032 du 20 décembre 2011
- N° 2015-1076 du 2 septembre 2015

Conformément au cadre réglementaire, une consultation des opérateurs figurant sur la liste établie par l'ARCEP est effectuée par Fibre Agglo Forbach préalablement au déploiement des lignes FTTH.

Fibre Agglo Forbach propose aux opérateurs de devenir co-investisseurs et de manifester le souhait de bénéficier, le cas échéant, d'un espace permettant d'installer un compartiment opérateur dans les Points de Mutualisation, et ce, pour chaque commune considérée.

La consultation est régie par les documents suivants :

- Le présent courrier de transmission de la consultation
- Un formulaire d'adhésion aux conditions de co-investissement des lignes en fibre optique déployées par Fibre Agglo Forbach
- Le contrat d'accès aux lignes FTTH de Fibre Agglo Forbach, ci-après dénommé le « Contrat »
- Le cas échéant, le modèle de garantie bancaire à première demande

La consultation sera par ailleurs publiée sur le site [www.fibragglo.fr](http://www.fibragglo.fr) (mise en ligne prochainement) et [www.agglo-forbach.fr](http://www.agglo-forbach.fr)

Pour répondre à cette consultation, votre société devra impérativement remplir le Formulaire d'adhésion ci-joint. Ce formulaire précise, pour chaque commune dans laquelle le réseau FTTH de la Communauté d'Agglomération de Forbach est déployé, votre plafond global d'engagement de dépense de co-investissement par tranche de 5%, conformément aux dispositions du contrat d'accès aux lignes FTTH de Fibre Agglo Forbach.

Si vous êtes intéressés par un co-investissement ab initio sur toutes les communes dans le périmètre de cette consultation, nous vous prions de nous faire connaître votre intérêt au plus tard le 28 février 2017, en nous retournant le formulaire d'adhésion à l'offre de co-investissement ci-joint accompagné du contrat signé, par lettre recommandée avec avis de réception, le cachet de la poste faisant foi, ou par remise en main propre contre décharge et en précisant votre souhait d'avoir accès, le cas échéant, à un espace permettant d'installer un Compartiment Opérateur dans les Points de Mutualisation.

Nous attirons votre attention sur le fait que votre adhésion à l'offre de co-investissement de Fibre Agglo Forbach pour les lignes FTTH de Fibre Agglo Forbach vous engage, le cas échéant, à la fourniture d'une garantie financière prévue au contrat d'accès FTTH de Fibre Agglo Forbach.

Le dossier devra être retourné dûment complété et signé à l'adresse suivante :

FIBRE AGGLO FORBACH  
110, rue des Moulins  
57600 FORBACH

Pour FIBRE AGGLO FORBACH  
Le Directeur,  
Jacques KOENIG